

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICE

HOME STAGE CONCEPT, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1000 € immatriculée du RCS de STRASBOURG sous le numéro 900 050 956

dont le siège social se situe 1, place de l'homme de fer 67000 Strasbourg

Tél. : 06.89.39.09.43 / Mail : hello@homestageconcept.fr

Article 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de prestation de service s'appliquent de plein droit à toute vente ou prestation de service de décoration, conception/vente et pose de cuisine, conciergerie, et toutes activités s'y rapportant directement ou indirectement proposées par la société HOME STAGE CONCEPT (ci-après HOME STAGE CONCEPT) aux consommateurs, Clients non professionnels et professionnels (« le Client »).

Les caractéristiques principales des Services, sont détaillés sur le devis remis au Client.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un bien ou d'un service est de la seule responsabilité du Client. Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions ou tout autre document contradictoire.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Le contrat est conclu à la date d'acceptation de la commande par HOME STAGE CONCEPT.

Toute commande de marchandise ou de prestation de service auprès de la société HOME STAGE CONCEPT implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente et de prestations de services qui prévalent sur toutes les autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par HOME STAGE CONCEPT.

HOME STAGE CONCEPT propose un service de place de marché sur son site [www. homestageconcept.com](http://www.homestageconcept.com) permettant à des vendeurs professionnels de vendre des produits neufs à des clients.

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations commerciales entre HOME STAGE CONCEPT et les acheteurs pour l'achat de produits à des Vendeurs sur le site internet. La société HOME STAGE CONCEPT intervient dans le cadre de la place de marché en qualité de prestataire intermédiaire au contrat de vente conclu entre le Vendeur professionnel et l'Acheteur exclusivement.

Article 2 – Commandes

Le Client sélectionne les biens et les services qu'il désire commander et il lui appartient de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur. La commande de services par le Client donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, le contrat ne sera considéré comme définitif qu'après encaissement par HOME STAGE CONCEPT de l'intégralité de l'acompte dû, le cas échéant, du prix du bien.

En cas de résiliation par le client, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à HOME STAGE CONCEPT et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Le contrat conclu entre les parties suite à la commande de biens sur le site internet de HOME STAGE CONCEPT sera considéré comme définitif dès que le client procède au paiement sur le site.

Article 3– Livraison et fourniture de services

La livraison des biens ou la prestation de service s'effectuera au domicile ou dans les locaux du Client dans le délai convenu entre les parties aux conditions particulières à compter de la réception par HOME STAGE CONCEPT d'une commande en bonne et due forme.

À défaut de toute livraison ou de prestation de service dans les sept jours après expiration du délai de livraison convenu, sauf cas de force majeure, le Client pourra de plein droit demander, si bon lui semble, la résiliation de la vente, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les frais et les risques liés à l'opération de livraison sont à la charge exclusive de HOME STAGE CONCEPT.

À compter de la livraison, les risques sont transférés au Client.

Article 4– Prix et modalités de paiement

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des marchandises et prestations vendues sont ceux définis dans le devis soumis au Client préalablement à la conclusion du contrat.

Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs. Ils sont exprimés HT et TTC.

Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le paiement du prix s'effectue comptant à la commande. Aucune commande ne pourra être prise en compte à défaut d'un complet paiement à cette date.

Un acompte correspondant à 40% du prix total des services ou des biens commandés pourra être exigé lors de la passation de la commande par le Client.

Le solde du prix sera alors payable au comptant, au jour de la fourniture desdits services ou de la livraison des biens.

Les modes de paiement sécurisés suivants sont utilisés :

- par chèque bancaire libellé à l'ordre de la société HOME STAGE CONCEPT
- par virement bancaire

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal seront acquises automatiquement et de plein droit à HOME STAGE CONCEPT, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que HOME STAGE CONCEPT serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, HOME STAGE CONCEPT se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services ou la livraison de biens commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

Article 5- Garantie

HOME STAGE CONCEPT s'engage à fournir un service conforme aux prescriptions légales en vigueur et aux prescriptions contractuelles. La société HOME STAGE CONCEPT ne pourra être considérée comme responsable ni défailante pour tout retard ou inexécution indépendant de sa volonté, relevant de la responsabilité du client et/ou consécutif à la survenance d'un cas de force majeure.

La société HOME STAGE CONCEPT étant un intermédiaire dans le cadre de la place de marché, le Vendeur sera seul responsable de la bonne exécution des obligations lui incombant à l'égard des Acheteurs pour la vente de Produits vendus sur son site internet.

Tous les produits fournis par HOME STAGE CONCEPT bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

Le Client pourra exercer ces garanties en adressant sa demande par écrit au siège de la société HOME STAGE CONCEPT. Lorsque le Client agira en garantie légale de conformité, il

- bénéficiera d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir
- pourra choisir entre la réparation ou le remplacement du bien sous réserve des

conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ;

- sera dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien.

Cette garantie ne couvre pas les défauts occasionnés du fait d'une utilisation anormale ou fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques des biens.

Article 6– Résolution du contrat

Le contrat peut être résolu par le Client par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en cas :

— d'exécution d'une prestation de service non conforme aux caractéristiques déclarées du service dans le devis établi par HOME STAGE CONCEPT ;

— d'exécution dépassant la date limite fixée dans le devis ou, à défaut d'une telle date, dans les trente jours suivant la conclusion du contrat, après avoir enjoint auparavant, selon les mêmes modalités et sans résultat, la société HOME STAGE CONCEPT de réaliser les prestations ou de procéder à la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable ;

Le client pourra alors exiger le remboursement de l'acompte versé à la commande.

Le contrat peut être résolu par la société HOME STAGE CONCEPT en cas :

— de refus d'exécution de la prestation ou de la livraison du bien commandé par le Client ;

— de non-paiement du prix (ou du solde du prix) après l'exécution de la prestation ou la livraison du bien commandé.

Dans tous ces cas, l'acompte versé à la commande reste acquis à la société HOME STAGE CONCEPT à titre d'indemnité.

Article 7 : Droit de rétractation

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le Client consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision. HOME STAGE CONCEPT ne pourra commencer à exécuter sa mission dans ce temps imparti, sauf si le Client souhaite expressément que l'exécution de la prestation commence avant la fin du délai de rétractation de 14 jours. Dans ce cas, le Client est réputé avoir renoncé à son droit de rétractation et devra verser à HOME STAGE CONCEPT un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier à la société HOME STAGE CONCEPT dans le délai précité sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception. La rétractation valable du Client met fin au contrat conclu entre les parties.

Article 8 : Réserve de propriété

Tous les produits objet des présentes conditions générales sont vendus avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Ces dispositions ne font pas obstacle dès la livraison au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration. Le client devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la délivrance des produits. Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, le client devra individualiser les produits livrés au titre des présentes conditions. À défaut d'individualisation, HOME STAGE CONCEPT pourra en exiger le remboursement ou reprendre le produit. En cas d'intervention d'un tiers sur le produit, le client devra impérativement en informer HOME STAGE CONCEPT sans délai et s'opposer à la prise de garantie ou à toute intervention du tiers. Le client s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des produits. De même, il s'interdit de procéder à leur revente tant que leur prix n'aura pas été intégralement réglé à HOME STAGE CONCEPT. Toute modification, transformation ou altération des produits est interdite. Toute contravention à cette interdiction autorise HOME STAGE CONCEPT à reprendre possession.

Au choix de HOME STAGE CONCEPT, la mise en œuvre de la clause de réserve de propriété emportera ou non résolution du contrat de vente. Si HOME STAGE CONCEPT n'opte pas pour la résolution du contrat, la totalité du prix devient immédiatement exigible et les produits seront restitués après paiement intégral. Si HOME STAGE CONCEPT opte pour la résolution, la vente sera résolue de plein droit après une simple lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

Article 9 – Traitement des données personnelles

Le traitement informatisé des données personnelles recueillies a pour finalité la gestion des commandes et la réexploitation à des fins commerciales notamment. Conformément à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et, sous réserves des dispositions légales applicables à la matière, de suppression des données le concernant, le responsable du traitement étant HOME STAGE CONCEPT, qui peut être contactée à l'adresse **hello@homestageconcept.fr**. Si le client ne souhaite pas que les coordonnées le concernant soient réexploitées à des fins commerciales, et/ou transmises à des tiers il faudra qu'il en informe HOME STAGE CONCEPT. Il est également précisé que le Client qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition Bloctel sur le site bloctel.gouv.fr.

Article 10 - Droit applicable / Litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestation de Service ; et les opérations qui en découlent sont régies par et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. Tous les litiges auxquels les prestations de services et livraison de biens effectuées en application des présentes conditions générales de vente et de prestation de service pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution ; leurs conséquences et leurs suites

et qui n'auraient pas pu être au préalable résolus à l'amiable entre les parties, seront soumis aux tribunaux compétents de STRASBOURG. Par ailleurs, le Client est informé qu'il dispose d'un recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation si aucune démarche amiable n'a pu aboutir. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes

Jurismédiation

3 quai Finkmatt

67000 Strasbourg

www.jurismediation.com

03.88.68.63.55

Article 10 – Divers

La nullité d'une clause contractuelle des présentes CGV n'entraîne pas la nullité de l'ensemble des CGV.

A le.....

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »